

Bulletin d'inscription

Les caisses de Gaston 2024

En remplissant ce formulaire vous vous apprêtez à devenir un.e Gaston !

Gaston, c'est qui ?

Gaston c'est juste un mec/fille cool, bricoleur.se, créatif.ve et un peu fou.lle, qui va participer à une course de caisses à savon organisée par notre association ! Alors si vous voulez entrer dans l'univers de Gaston, vous savez ce qu'il vous reste à faire ...

Nom de l'équipe :

Gaston n °1 (chef d'équipe)

Nom : Prénom :

Téléphone : Adresse mail :

Ville :

Gaston n °2

Nom : Prénom :

Téléphone : Adresse mail :

Ville :

Gaston n °3

Nom : Prénom :

Téléphone : Adresse mail :

Ville :

Gaston n °4

Nom : Prénom :

Téléphone : Adresse mail :

Ville :

Les conditions de participation

Une équipe est composée au minimum de deux participants et au maximum de quatre participants.

Chaque mineur de minimum 15 ans doit nous fournir une autorisation parentale *.

Chaque membre de l'équipe doit nous fournir les documents suivants :

- Une photocopie de sa carte d'identité.
- Le règlement général signé.
- Une photocopie de l'assurance individuelle (responsabilité civile) .
- Le bulletin d'inscription et le règlement général doivent être signés par chaque membre de l'équipe qui certifie avoir lu et approuvé le règlement général.
- 25€ pour l'inscription à régler via notre site HelloAsso :
<https://www.helloasso.com/associations/association-caisses-de-gaston/evenements/inscription-caisses-de-gaston-2024>

* AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné(e) Madame ou Monsieur....., représentant légal de l'enfant :

Nom : Prénom :

Date de naissance : autorise mon enfant à participer à la course de caisses à savon le samedi 15 juin 2024 et certifie qu'il est couvert en assurance Responsabilité civile.

Le : à :

Signature :

Conditions de participation

Les participants s'engagent à l'acceptation de tous les termes du présent règlement. Ceux-ci seront tous vérifiés le jour de l'événement avant les essais.

Les infos utiles

- Les participants s'engagent sur la descente de caisses à savon, librement, sous leur totale responsabilité.
- Les participants sont tenus responsables, aussi bien moralement que financièrement, de toute dégradation, pollution ou préjudice qu'ils pourraient occasionner.
- En aucun cas, la commune accueillante, ainsi que les associations organisatrices et ses représentants ne pourront être tenus pour responsables de tous dommages matériels ou corporels, pour les participants entre eux, ou, vis-à-vis d'un tiers, ni pour les dégradations, pertes ou vols d'effets personnels.
- Les participants acceptent par cette présente que des vidéos de leurs descentes soient mises sur le DVD de la manifestation et diffusées sur les différents supports de communication.
- Le non-respect du présent règlement entraîne l'exclusion du participant.
- Les participants doivent être âgés au minimum de 15 ans, les mineurs doivent fournir une autorisation parentale en plus des autres documents demandés. .
- Toute l'équipe doit prendre connaissance du présent règlement et s'engager à le respecter (lu et approuvé, signature).
- Il est impératif que chaque pilote possède sa propre caisse pour faciliter l'organisation. Il est possible de descendre à 2 personnes sur une caisse à savon, mais l'équipage sera considéré comme une personne. Il sera possible d'alterner les rôles entre les différentes manches.

- Chaque membre de l'équipage (pousseurs ou drivers) est dans l'OBLIGATION d'être équipé avec au minimum : un casque, des chaussures fermées (pantoufle, ballerine et espadrille sont interdites), un pantalon solide/jean long, un haut à manches longues et le port de gants. Les coudières et genouillères sont conseillées. Toutes personnes ne possédant pas ces équipements ne pourra descendre la piste le jour de l'événement. Contrôle prévu à l'arrivée des participants. Vous pouvez mettre votre déguisement par dessus.

Règlement général

Article 1 : Règles concernant la caisse à savon

La caisse à savon est un véhicule possédant au moins trois roues, un système de direction et de freinage (permettant l'immobilisation du véhicule), dépourvu de moteur et de pédales. Le pilote doit pouvoir maîtriser sa direction et son freinage.

La fabrication de la caisse doit être artisanale et doit comporter au moins 3 matériaux de récupération .

Article 2 : Inscription à la course

Nous renvoyer le document d'inscription dûment rempli avec les fiches demandés à notre adresse email : gaston.inscription@gmail.com

Article 3 : La sécurité

Les contraintes de construction sont minimales afin de favoriser l'imagination et la créativité des participants. Pour autant, il faut veiller à ce que la caisse à savon ne présente pas de dangers pour l'équipage et les spectateurs. Afin de limiter ces dangers, voici quelques recommandations techniques qui devraient limiter les risques d'accident :

- Les matériaux utilisés ne doivent pas présenter un caractère dangereux pour le pilote et les spectateurs (bords tranchants, matériaux coupants et angles à vif proscrit)
- Protéger avec une garniture de caoutchouc ou de plastique les angles.
- La conception de la caisse doit permettre au pilote de quitter facilement le véhicule.
- Le port d'un casque de type cyclomoteur est obligatoire. Les coudières et genouillères sont conseillées.
- Le véhicule peut être monoplace ou biplace.
- Chaque élément du véhicule doit être fixe (renforcé par des fixations).
- Longueur maximale : 2,50 mètres, Largeur maximale : 1,20 mètre, poids maximale 150Kg.

- Protection latérale obligatoire de chaque côté du pilote. Celle-ci doit être suffisamment rigide pour le protéger et ne pas risquer de le blesser.

Article 4 : Homologation

Une homologation des caisses à savon sera faite par les commissaires avant le départ de la course. Les véhicules qui ne seront pas jugés fiables seront refusés.

Article 5 : Déroulement

Les équipages sont composés au minimum d'un pilote et d'un pousseur (des remplaçants peuvent être prévus). Les rôles peuvent être interchangeables d'une manche à l'autre.

Les participants s'élancent un par un sur une piste sécurisée. Une zone de poussée de plusieurs mètres sera matérialisée. En cas de dépassement de la ligne de poussée, des pénalités pouvant aller jusqu'à la disqualification.

Deux ou trois passages pourront être effectués et un temps moyen sera établi pour le résultat. Les organisateurs se réservent le droit de disqualifier un véhicule qui ne serait pas jugé fiable au fur et à mesure de l'avancement des manches.

Des prix seront décernés à :

- L'équipe la plus rapide.
- L'équipe la plus créative et enthousiaste.

La manifestation est basée sur la convivialité, le partage, la solidarité et la bonne humeur, chaque participant ou spectateurs devra agir en conséquence.

Article 6 : Responsabilité

L'association décline toute responsabilité en cas de vols, d'incidents, ou d'accidents au cours de cette manifestation. Chaque personne est responsable de la bonne tenue et du respect du règlement et doit être couverte par sa propre assurance.

L'organisateur décline toute responsabilité et ne pourra être tenu responsable de quelconque accident survenu aux participants.

Article 7 : Divers

Hors partenaire, il est interdit de participer pour faire la promotion de son entreprise.

Si l'organisateur a passé un accord avec un sponsor imposant l'apposition d'une petite publicité sur la caisse, le pilote est dans l'obligation de l'accepter.

Chaque participant est tenu de signer ce présent règlement et s'engage ainsi à le respecter.

Signature de tous les membres de l'équipage :

Gaston n°1

Gaston n°2

Gaston n°3

Gaston n°4